

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 avril 2012 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

MM Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

EST ABSENT :

M. Michel Gervais

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Francine Chabot, commissaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information

M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles

Mme Louise Nadon, directrice adjointe au Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Il est 22 h 05.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

56-CE-2011-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale T. Renaud:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

- 1 Ouverture de la séance et moment de réflexion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2012
- 4 Questions orales du public
- 5 Affaires de la Direction générale
- 6 Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
- 7 Affaires du Service des ressources éducatives
- 8 Affaires du Service des ressources humaines
- 9 Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
- 10 Affaires du Service des ressources financières
- 11 Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Carillon – réfection de plafonds et de planchers
 - 11.2 École Mgr-A.-M.-Parent – réfection des services sanitaires, phase II
 - 11.3 École Ste-Claire (L) – réfection des services sanitaires, locaux 115 et 117
 - 11.4 Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans, Lajeunesse, Monseigneur-Forget – réfection du plafond du gymnase*
 - 11.5 Écoles de Maricourt, Joseph-De Sérigny – réfection du plafond du gymnase
 - 11.6 Écoles Gentilly, Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie
 - 11.7 Écoles du Curé-Lequin, Marie-Victorin (L'Herbier) – réfection des plafonds
- 12 Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat pour les liens de télécommunication de la téléphonique IP
 - 12.2 Octroi de contrat de câblage de télécommunication – prolongation
- 13 Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- 14 Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
- 15 Questions orales du public
- 16 Parole aux commissaires
- 17 Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

57-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
27 MARS 2012**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2012 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

58-CE-2011-2012

ÉCOLE CARILLON – RÉFECTION DE PLAFONDS ET DE PLANCHERS

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les constructions Claude Péloquin inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-44449, 44450 – Carillon – réfection de plafonds et de planchers, soit accordé à l'entrepreneur « Les constructions Claude Péloquin inc. » pour un montant total de 271 872,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mars 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

59-CE-2011-2012

**ÉCOLE MGR-A.-M.-PARENT – RÉFECTION DES SERVICES
SANITAIRES, PHASE II**

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Cimaïse-FBA » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les rénovations Frangec inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 084-284-44460 – Mgr-A.-M.-Parent – réfection des services sanitaires, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Les rénovations Frangec inc. » pour un montant total de 414 100,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 avril 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

60-CE-2011-2012

ÉCOLE STE-CLAIRE (L) – RÉFECTION DES SERVICES SANITAIRES, LOCAUX 115 ET 117

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Axe Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sorin Sterescu :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 055-055-44465 – Sainte-Claire (L) – réfection des services sanitaires, locaux 115 et 117, soit accordé à l'entrepreneur « Axe Construction inc. » pour un montant total de 161 452,14 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

61-CE-2011-2012

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES 16-18 ANS, LAJEUNESSE,
MONSEIGNEUR-FORGET – RÉFECTION DU PLAFOND DU GYMNASE**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkes, Shooner, Dagenais, Létourneux, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Rénovations Frangec inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 015-44451, 033-44456, 042-44473 – CÉA des 16-18 ans, Lajeunesse, Monseigneur-Forget – réfection du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Les Rénovations Frangec inc. » pour un montant total de 358 400,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

62-CE-2011-2012

**ÉCOLES DE MARICOURT, JOSEPH-DE SÉRIGNY – RÉFECTION DU
PLAFOND DU GYMNASE**

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme a retiré sa soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval architectes » d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur « Constructions Michel Labbé (2311-9670 Québec inc.) »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carmen Poulin :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 013-44466, 030-44455 – de Maricourt, Joseph-De Sérigny - réfection du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Michel Labbé (2311-9670 Québec inc.) » pour un montant total de 215 366,00 \$ avant taxes,

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 avril 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

63-CE-2011-2012

ÉCOLES GENTILLY, PAUL-DE MARICOURT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Barin architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « M.C. Rainville inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 022-45431, 044-45434 – Gentilly, Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie, soit accordé à l'entrepreneur « M.C. Rainville inc. » pour un montant total de 337 732,35 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 avril 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

64-CE-2011-2012

ÉCOLES DU CURÉ-LEQUIN, MARIE-VICTORIN (L'HERBIER) – RÉFECTION DES PLAFONDS

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « ZS travaux et gérance inc. »;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sorin Sterescu :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 010-44453, 067-44458 – du Curé-Lequin, Marie-Victorin (Pavillon L'Herbier) – réfection des plafonds, soit accordé à l'entrepreneur « ZS travaux et gérance inc. » pour un montant total de 228 636,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mars 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

65-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT POUR LES LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de lignes de télécommunication pour la téléphonie IP se termine le 18 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a procédé à un appel d'offres public pour la Prestation de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP le 29 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) prestataires de services se sont procurés les documents;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et a été ouverte le 16 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la direction générale de poursuivre le processus d'appel d'offres avec « Vidéotron S.E.N.C. »;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** la firme Vidéotron S.E.N.C. soit retenue comme fournisseur pour l'acquisition de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP pour une période de trois (3) ans, soit du 18 juillet 2012 au 17 juillet 2015, pour un contrat dont le montant est évalué à 120 419 \$ excluant les taxes;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

2° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

66-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT DE CÂBLAGE DE TÉLÉCOMMUNICATION – PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour les services de câblage de télécommunication le 13 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe State a présenté la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de câblage d'une durée de deux ans se terminera le 23 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comporte la possibilité de poursuivre pour une année additionnelle se terminant le 23 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de câblage de télécommunication prend la forme d'une commande ouverte;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire Marie-Victorin est satisfaite des services offerts par Groupe State;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

1° **QUE** le contrat pour les services de câblage avec la firme Groupe State soit prolongé pour une année additionnelle se terminant le 23 juin 2013 et ce, aux mêmes critères que ceux mentionnés dans les documents d'appel d'offres et de soumission;

2° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

67-CE-2011-2012

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sorin Sterescu :

D'AUTORISER les dépenses de la présidence au montant de 139,86 \$ pour la période du 22 mars au 11 avril 2012.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 35.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2012